

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **380^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le mardi 27 mai 2025, à 17h00 à la salle du Conseil d'administration (local B-2492).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames : Julie Drolet
Selma Grahic
Chantal Lamarche
France Lamarche
Lyne Larouche
Geneviève Prévost
Marie-Chantale Sabourin
Marise Lysie Théagène

Messieurs : François Demers
Jean-Philippe Gingras
Philippe Lazzaroni
Benoit Lessard
Simon Morin
Eli Emanuel Perique
Matteo Piano

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames : Isabelle Grelier
Véronique Leboeuf
Catherine Parent

Messieurs : Francis Belzile
Pascal Filiatrault
Stéphane Provost

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux : corrections et approbation**
 - 2.1 Procès-verbal de la 379^e assemblée ordinaire
 - 2.2 Procès-verbal de la 140^e assemblée extraordinaire
- 3. Affaires découlant de ces procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la 379^e assemblée ordinaire
 - 3.2 Procès-verbal de la 140^e assemblée extraordinaire
- 4. Rapport du Directeur général**

5. Points de décision

- (d) 5.1 Budget de fonctionnement 2025-2026

6. Points d'information

- (d) 6.1 Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2024-2025
- 6.2 Plan des effectifs 2025-2026
- 6.3 Changement de structure de gestion
- (d) 6.4 Démarche de repositionnement de l'image du Collège

7. Correspondance et communications écrites

8. Affaires diverses

9. Huis clos

- 9.1 Nomination d'un membre au Comité d'audit

CA24/25-380.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, le président du Conseil, M. Philippe Lazzaroni, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Ève Beaugard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Un point de décision est ajouté à l'ordre du jour à la demande d'une membre issue du personnel enseignant : 5.2 – Compressions budgétaires.

Le point d'information 6.3 – Changement de structure de gestion est reporté à une prochaine assemblée.

L'assemblée débutera par la présentation du point 6.4 - Démarche de repositionnement de l'image du Collège, afin de permettre aux invités de quitter la rencontre.

Il est proposé par : Mme Selma Grahic

Appuyé par : Mme Geneviève Prévost

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 380^e assemblée ordinaire tel modifié.

CA24/25-380.2/
ADOPTION DES
PROCÈS-VERBAUX :
CORRECTIONS ET
APPROBATION

2. Adoption des procès-verbaux : corrections et approbation

2.1 Procès-verbal de la 379^e assemblée ordinaire

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : M. Benoit Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 379^e assemblée ordinaire.

2.2 Procès-verbal de la 140^e assemblée extraordinaire

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Gingras

Appuyé par : Mme Geneviève Prévost

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 140^e assemblée extraordinaire.

CA24/25-380.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE
CES PROCÈS-
VERBAUX

3. Affaires découlant de ces procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de la 379^e assemblée ordinaire

Sans objet.

3.2 Procès-verbal de la 140^e assemblée extraordinaire

Sans objet.

CA24/25-380.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du Directeur général

Le Directeur général fait rapport aux membres du Conseil quant aux dossiers et projets en cours au Collège.

CA24/25-380.5/
POINTS DE
DÉCISION

5. Points de décision

(d) 5.1 Budget de fonctionnement 2025-2026

En lien avec le dépôt des allocations initiales du ministère de l'Enseignement supérieur, le Collège dépose pour adoption le budget de fonctionnement pour l'année 2025-2026.

CONSIDÉRANT le dépôt des allocations budgétaires 2025-2026 par le ministère de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur général et du Directeur des services financiers;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité d'audit;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Eli Emanuel Perique

Appuyé par : M. Matteo Piano

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget de fonctionnement pour l'année 2025-2026.

5.2 Compressions budgétaires

Considérant les compressions budgétaires historiques, un plan d'action a été adopté par la FNEEQ dans lequel ils proposent que les Conseils d'administration des 45 cégeps soient invités à se pencher sur la proposition suivante :

« Que le conseil d'administration du Collège Montmorency exprime sa vive inquiétude face aux restrictions budgétaires imposées aux cégeps depuis juillet 2024 et reconduites dans le budget de mars 2025, notamment le gel des embauches et le plafonnement des heures travaillées, qui empêchent notre cégep de s'acquitter correctement de sa mission éducative.

Que le conseil d'administration du Collège Montmorency demande au gouvernement de réviser les niveaux d'investissement dans le réseau des cégeps afin de leur permettre de réaliser pleinement leur mission.

Que le conseil d'administration du Collège Montmorency mandate la présidence du conseil pour en informer la ministre de l'Enseignement supérieur et toute autre partie prenante.

Que le conseil d'administration du Collège Montmorency mandate la direction générale pour déployer les moyens nécessaires pour permettre au Cégep de respecter ses engagements. »

Suivant les discussions entre les membres du Conseil, cette proposition est modifiée.

Il est proposé par : Mme Julie Drolet

Appuyé par : M. Benoit Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Conseil d'administration du Collège Montmorency exprime sa vive inquiétude face aux restrictions budgétaires imposées aux cégeps depuis juillet 2024 et reconduites dans le budget de mars 2025, notamment le gel des embauches et le plafonnement des heures travaillées, qui empêchent notre cégep de s'acquitter correctement de sa mission éducative.

QUE le Conseil d'administration du Collège Montmorency demande au gouvernement de reconsidérer les compressions budgétaires (investissements et fonctionnement) dans le réseau des cégeps afin de leur permettre de réaliser leur mission.

QUE le Conseil d'administration du Collège Montmorency mandate la présidence du conseil ainsi que la direction générale de faire des représentations auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur et toute autre partie prenante.

6. Points d'information

(d) 6.1 Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2024-2025

En vertu de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, le Directeur général adopte, pour chaque année financière, le plan de gestion des risques et le dépose au Conseil d'administration sur recommandation du Responsable d'application

des règles contractuelles (RARC) et du Comité d'audit, ce au plus tard avant le début de l'année financière suivante.

(d) 6.2 Plan des effectifs

Suivant l'imposition de plusieurs contraintes par le gouvernement notamment le gel de recrutement, le plafonnement des heures rémunérées et les compressions budgétaires, le Collège a déployé tous les efforts afin de se conformer aux différentes obligations tout en permettant de maintenir au maximum notre personnel en emploi. Compte tenu du contexte difficile dans lequel le réseau collégial est plongé, la Directrice des ressources humaine, Mme Isabelle Grelier, présente à titre informatif, le sommaire du plan d'effectifs qui témoigne du respect de la cible des heures rémunérées imposées.

6.3 Changement de structure de gestion

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

(d) 6.4 Démarche de repositionnement de l'image du Collège

Madame Véronique Lebeuf, directrice des communications et des initiatives stratégiques, accompagnée de mesdames Marilyn Doucet et Caroline Jodoin, présentent le projet de repositionnement de l'image du Collège. Cette initiative s'inscrit dans l'enjeu 3 du plan stratégique du Collège 2021-2026, dont l'objectif est de s'assurer de projeter une image cohérente avec ce que nous sommes et avec ce que nous aspirons être.

Ainsi, l'état d'avancement est présenté au Conseil d'administration, dont notamment les constats des consultations auprès de la communauté montmorencienne ainsi que de la population lavalloise relativement à l'identité visuelle du Collège ainsi que les prochaines étapes à venir.

CA24/25-380.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2025-04-16 : Correspondance annonçant le versement d'une somme de 16 939,19\$ pour l'amélioration de l'accès aux enquêtes externe en lien avec le traitement des plaintes en matière de VACS.
- (d) 7.2 2025-05-09 : Courriel transmettant la liste des programmes d'AEC retirés des priorités nationales 25-26 en raison de la modification des DEC de référence admissible.
- (d) 7.3 2025-05-09 : Correspondance concernant le versement d'une subvention par le ministère de l'Enseignement supérieur d'un montant de 2,7M\$ pour plusieurs projets d'investissement.
- (d) 7.4 2025-05-12 : Correspondance de la Fédération des Cégeps concernant la compression budgétaire 2025-2026.

CA24/25-380.8/
AFFAIRES
DIVERSES

8. Affaires diverses

Sans objet

CA24/25-380.8/
HUIS CLOS

9. Huis clos

9.1 Nomination d'un membre au Comité d'audit

Suivant la démission de M. André Gariépy, le Conseil d'administration doit nommer un membre externe pour le remplacer.

Il est proposé par : M. Benoit Lessard

Appuyé par : Mme Marise Lysie Théagène

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

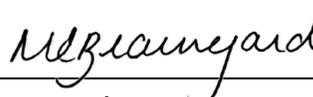
DE NOMMER Didier Chrétien, comme membre du Comité d'audit pour assurer l'intérim jusqu'à ce que la composition des comités soit adoptée à l'automne.

DE NOMMER Lyne Larouche comme membre substitut.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Philippe Lazzaroni
Président



Marie-Ève Beaugard
Secrétaire générale